

Réunion en mairie du 5 mars 2020

Présents : M. le Maire, P. Briens, J.Y. Cabaret, A. Helbert, S. Lelièvre.

Début de la réunion : 16h40

Notre requête contre le PPRL-i

Nous présentons le jugement à monsieur le maire, le rejet au fond, l'inégalité non prouvée entre les riverains d'Hillion et de Langueux, la méthode utilisée tenant compte des densités d'habitations qui n'est pas interdite. On lui fait part de notre décision de ne pas faire appel du jugement.

Question sur la demande d'exonération fiscale

Elle avait été annoncée le 3/12/2019. La procédure est en cours, la mairie en liaison avec les services de la DDFIP (direction départementale des finances publiques) a fait le recensement des propriétés bâties en zone rouge, la DDFIP va les évaluer pour pouvoir ensuite procéder à une réduction des taxes foncières (apparemment les taxes d'habitation, toutes supprimées à partir de 2023, ne seraient pas concernées). Il faut s'attendre à une réduction, et non à une exonération, de l'ordre de 10 à 15%.

Question sur la cession des digues privées

Des rendez-vous individuels avec les propriétaires avaient été annoncés le 9/5/2019. On fait part à monsieur le maire de notre inquiétude suite à notre réunion de juillet en mairie d'Yffiniac. Pour lui cette cession est toujours d'actualité, chacun sera libre de se dégager ou non de ses digues.

Mais les propos sont plutôt vagues, qui achète Hillion ou SBAA ? quand ? affaire à suivre...

Question sur l'étude de dangers

Elle est en cours, le bureau d'étude est au travail. Les résultats seront présentés à son issue.

Les fiches d'alerte

Nous lui faisons part du fait que certaines fiches déposées en mairie en décembre restent sans effet.

Nous l'informons de la hauteur d'eau prévue pour le 11 mars : 12,47m soit 6,52m IGN. On ne sait pas si toutes nos digues sont à plus de 6,52m et on souligne le risque d'inondation en cas de crue concomitante du Saint-jean ou du Cré.

Rue du Houlet

Des chicanes définitives vont être installées prochainement.

Zone bio

La création d'une zone avec le label bio dans le secteur des Grèves permettra peut-être d'obtenir des subventions pour un assainissement individuel, de relancer les démarches. Première installation, un apiculteur sur le terrain qui servait de dépôt aux services municipaux.

Fin de la réunion : 17h10